

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 705

28 septembre 2000

**SOMMAIRE**

Ace Fund, Sicav, Luxembourg .....	page 33808	Happy Pet-Zoo Center, S.à r.l., Bertrange .....	33827
Acticlean, S.à r.l., Bertrange .....	33808	HDC S.A., Luxembourg .....	33827
Adepom S.A., Luxembourg .....	33809	Hensjö International S.A.H., Luxembourg .....	33827
Advanced Technics Properties S.A.H., Luxembourg	33810	H.P.T., Holding de Participations Touristiques S.A.,	
AGN S.A., Luxembourg .....	33809	Luxembourg .....	33828
Agro-Sud Finances S.A., Luxembourg .....	33810	Icon Luxembourg S.A., Luxembourg .....	33831
Almafin S.A., Luxembourg .....	33810	Igicorp S.A., Luxembourg .....	33828
Amboise Holding S.A., Luxembourg .....	33839	Imex Trading S.A., Luxembourg .....	33828
(The) Baring World Opportunity Fund, Sicaf, Luxem-		Infante S.A., Luxembourg .....	33830
bourg .....	33799, 33801	Institutional Dedicated Advisory Fund, Fonds Com-	
BGA Wood Holding S.A., Luxembourg .....	33838	mun de Placement .....	33836
Boyart Holding S.A., Luxembourg .....	33806	Institut Rosenfeld, S.à r.l., Luxembourg .....	33830
Concordia Investments S.A., Luxembourg .....	33824	International Global Fund Management (Luxembourg)	
DekaLux-Money Market: DM (WKN 973 759) .....	33803	S.A., Luxembourg .....	33831
Espaces et Lignes, S.à r.l., Roodt/Syre .....	33810	International Pavillion Corporation S.A., Luxembg	33832
Essonne S.A., Luxembourg .....	33811	International Target Group S.A., Luxembourg ...	33831
Ets Paul Loschetter, S.à r.l., Bertrange .....	33811	Interoute, S.à r.l., Foetz .....	33829, 33830
Euramfin S.A.H., Luxembourg .....	33811	Investplan Lux S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	33832
Eurimar S.A., Luxembourg .....	33812	Jaco Plus S.A., Luxembourg .....	33830
Euro-Canadian Company for Technological Develop-		J.V.P.H. S.A., Joint Venture Partnership Holding, Lu-	
ment S.A., Luxembourg .....	33828	xembourg .....	33833
Exambela S.A., Luxembourg .....	33812	Justiniano Holding S.A., Luxembourg .....	33833
exatis, Sicav, Luxembourg .....	33839	Kereda S.A., Luxembourg .....	33833
Exicom, S.à r.l., Luxembourg .....	33812	Klinengo S.A., Luxembourg .....	33834
Farid Holding S.A., Luxembourg .....	33813	Kym, S.à r.l., Fentange .....	33834
Farina European Invest S.A., Luxembourg ..	33813, 33840	Lake Intertrust, Sicav, Luxembourg .....	33840
Film Cuisine, S.à r.l., Luxembourg .....	33816	Lanimullion S.A., Luxembourg .....	33832
Fimiproperties S.A.H., Luxembourg .....	33816	Lasy S.A., Bertrange .....	33833
Finalba S.A., Luxembourg .....	33815	Lechef S.A., Luxembourg .....	33835
Fin & Co S.A., Luxembourg .....	33817	Life & More S.A., Luxembourg .....	33835, 33836
First Cattle Co S.A., Luxembourg .....	33818	Linorca S.A.H., Luxembourg .....	33834
FirstMark Communications Europe S.A., Luxem-		LTH S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	33836
bourg .....	33818, 33820	Luxol Investissement S.A.H., Luxembourg .....	33838
First Nis Regional Fund, Sicav, Luxembourg .....	33820	Mag Holding S.A., Luxembourg .....	33839
Flash Lux, S.à r.l., Bertrange .....	33812	Melfeur Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	33838
Flin S.A., Luxembourg .....	33821	(La) Mondiale Luxembourg S.A., Luxembourg .....	33834
Flintstone S.A.H., Luxembourg .....	33816	(La) Relatière S.A., Luxembourg .....	33835
Fluid Movement Investment S.A., Luxembourg ...	33821	S1 Luxembourg S.A., Luxembourg .....	33814, 33815
Fontanina Holding S.A., Luxembourg .....	33822	Swicorp International Holdings S.A., Luxbg	33801, 33802
Fontralux, S.à r.l., Kehlen .....	33823	TSH Parquet S.A., Luxembourg .....	33794
Fore S.A., Luxembourg .....	33823	Unicapital Investments III .....	33803
Framlington Russian Investment Fund, Luxembourg	33822	Uniplan S.A., Luxembourg .....	33804
Galata S.A., Luxembourg .....	33821	V & B Putz Design, GmbH, Grevenmacher .....	33805
Gamax Funds, Fonds Commun de Placement .....	33803	Veco Trust S.A., Luxembourg .....	33805
Gardizoo, S.à r.l., Luxembourg .....	33826	Vista S.A., Luxembourg .....	33805
Geso S.A., Luxembourg .....	33823, 33824	(Josy) Welter, S.à r.l., Luxembourg .....	33832
Global Holding S.A., Luxembourg .....	33826	Woodworks S.A., Luxembourg .....	33804
Grax Trading S.A., Luxembourg .....	33826	Work and Finance Company Holding S.A., Luxembg	33805
Hair Contrast, S.à r.l., Luxembourg .....	33827	Zurich Finance (Luxembourg) S.A., Luxembg	33805, 33806

**TSH PARQUET S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

## STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-first of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. TSH PRODUCTS SDN.BHD, having its registered office in Lot 1-12, Kawasan Perindustrian Gopeng, KM 15, Jalan Gopeng, Mukim Sungai Raia, 31600 Gopeng - Perak Darul Ridzuan, Malaysia, here represented by Mr Aik Sim Tan, director, residing in 6-1 Derby Block, Prima Ipoh Condominium, 32-38 Jalan Raja Dihilir, 30350 Ipoh, Perak, Malaysia, by virtue of a proxy established on May 24, 2000.
2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, having its registered office in Tortola, BVI, here represented by Mr Jean Naveaux, economic counsel, residing in B-Latour, by virtue of a proxy established in Luxembourg, on May 30, 2000.

The said proxies, signed *varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of TSH PARQUET S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is the marketing, the purchase and the sale of wooden products, raw materials and finished products.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

**Art. 6.** 1) If a shareholder wishes to dispose of one or more of his shares, he shall first offer these shares to other shareholders and so notify the other shareholders and the board of directors, by registered letter, stating exactly the serial numbers of the shares, the price at which he wishes to alienate the shares, the name and the address of the purchaser.

2) The board of directors shall notify the other shareholders of the contents of the letter as soon as possible.

3) Within one month following the notification of the board of directors, each shareholder may inform the board of directors that he wishes to purchase the shares to be sold at the price specified.

4) In the case, the offering shareholder shall be under an obligation to transfer all the shares offered to the shareholders who wish to buy them and they shall be under an obligation to buy all these shares in proportion to the holdings of such shares held by each one of such shareholders, against cash payment of the purchase price asked.

If the shareholders are not willing to buy all the shares in the conditions referred to in this article, the offering shareholder shall be free to transfer those shares to the purchasers.

5) If one or more shareholders state their willingness to purchase as set out hereinbefore, the shares shall first be allotted to the shareholders as much as possible in proportion to the holdings of such shares held by each one of such shareholders, whilst, if and insofar, as an allotment cannot be made on that basis it shall be determined by lot.

The incidental conditions of the sale (term of payment, term of consignment of shares...) shall be the same conditions that those specified with the third purchasers.

6) If the shareholders have failed to exercise their right to purchase, within the established period of time, the offering shareholder shall be free during a three months' period to transfer those shares at the price asked by him to the purchasers.

7) When through the death of a shareholder, or through appointment, division of property or through any cause other than by conveyance inter vivos, a share shall have passed to the ownership of one or more persons entitled to it, and the new acquirer is not the widow or widower of the shareholder or is not as a linear descendant a lawful relative of a shareholder, the new acquirer shall so inform the board of directors in writing within six months and offer the shares for sale as contemplated by this article and the stipulations of this article shall apply correspondingly as far as possible. However, if the shareholders fail to exercise their right to purchase to such an extent that all the shares offered are purchased, the offeror shall be entitled to keep the shares.

8) If a shareholder, after having been summoned, fails entirely or partially towards the acts referred to in this article, the corporation shall be irrevocably authorized on behalf of the defaulting shareholder to perform all and every act and action requisite or necessary for such sale and a new share certificate may be issued which shall have the same serial number as the share certificate of the shareholder who is in default.

9) This will render the share certificate of the defaulting shareholder null and void as against the corporation.

### **Title III.- Management**

**Art. 7.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 8.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 9.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 10.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 11.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** Any litigations involving the corporation, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of June at 3.00 p.m. and for the first time in the year 2001.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2000.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe to the whole capital as follows:

1. TSH PRODUCTS SDN.BHD, prenamed, two hundred and seventeen shares . . . . .	217
2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, prenamed, ninety-three shares . . . . .	93
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

The shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100 %) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

For the purpose of the registration, the capital is evaluated at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seventy thousand Luxembourg francs (70,000.- LUF).

#### *Extraordinary General Meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Aik Sim Tan, prenamed,

b) Mr Kelvin Aik Pen Tan, company director, residing in 22B-12A-3, Level 12A, Block B, Araville Condominium, 22 Jalan Kapas, Bukit, Bandaraya, Bangsar, 59100 Kuala Lumpur, Malaysia,

c) Mr Aik Hwa Tan, company director, residing in 35 Jalan Dato Khong Kam Tak, 31400 Ipoh, Perak, Malaysia,

d) CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, prenamed.

3.- Has been appointed statutory auditor:

MS GESTION S.A., having its registered office in L-9265 Diekirch, 12, rue du Palais.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2001.

5.- The registered office of the company is established in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to Mr Aik Sim Tan, prenamed.

#### *Meeting of the Board of Directors*

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote Mr Aik Tim Tan, prenamed, as managing director to bind the company by his individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. TSH PRODUCTS SDN.BHD., ayant son siège social à Lot 1-12, Kawasan Perindustrian Gopeng, KM 15, Jalan Gopeng, Mukim Sungai Raia, 31600 Gopeng - Perak Darul Ridzuan, Malaisie, ici représentée par Monsieur Aik Sim Tan, directeur, demeurant au 6-1 Derby Block, Prima Ipoh Condominium, 32-38 Jalan Raja Dihilir, 30350 Ipoh, Perak, Malaisie, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 24 mai 2000.

2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à Tortola, BVI, ici représentée par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, demeurant à Latour, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 mai 2000.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TSH PARQUET S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la commercialisation, l'achat et la vente de produits de bois, matières premières et produits finis.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de biens immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6.** 1) Si un actionnaire désire disposer d'une ou plusieurs de ses actions, il les offrira d'abord aux autres actionnaires et notifiera aux autres actionnaires et au conseil d'administration, par lettre recommandée, une déclaration exacte des numéros de série des actions, le prix auquel il désire les aliéner, le nom et l'adresse du tiers acquéreur.

2) Le conseil d'administration notifiera dans les plus brefs délais le contenu de la lettre aux autres actionnaires.

3) Endéans le mois suivant la notification du conseil d'administration, chaque actionnaire peut informer le conseil d'administration qu'il souhaite acheter les actions mises en vente au prix spécifié.

4) Dans cette hypothèse, l'actionnaire offrant sera dans l'obligation de transférer toutes les actions offertes aux actionnaires qui désirent les acheter et ces derniers seront dans l'obligation d'acheter toutes ces actions en proportion avec les parts détenues par chacun des actionnaires, contre paiement du prix demandé.

Si les actionnaires ne sont pas disposés à acheter toutes les actions aux conditions spécifiées dans cet article, l'actionnaire offrant sera libre de transférer ces actions aux tiers acquéreurs.

5) Si un ou plusieurs actionnaires déclare sa volonté d'acheter comme stipulé ci-avant, les actions seront en premier lieu allouées aux actionnaires autant que possible en proportion des parts détenues par chacun des actionnaires, tandis que si et aussi longtemps qu'une attribution ne pourra pas être faite sur cette base, elle sera déterminée par tirage au sort.

Les conditions accessoires de la vente (délai de paiement, de consignation) devront être les mêmes que celles convenues avec les tiers acquéreurs.

6) Si aucun des actionnaires n'a exercé le droit d'acheter durant la période établie, l'actionnaire offrant sera libre durant trois mois de transférer ces actions au prix demandé par lui aux tiers acquéreurs.

7) Lorsque, suite à la mort d'un actionnaire, ou suite à un legs, à une indivision ou suite à toute cause autre qu'une convention entre vifs, la propriété d'une action est passée à une ou plusieurs personnes juridiquement capables, et que le nouveau propriétaire n'est ni le veuf, ni la veuve, ni un descendant en ligne directe de l'actionnaire, le nouveau propriétaire en informera le conseil d'administration en écrivant endéans les six mois et offrira les actions en vente ainsi que prévu par le présent article et les stipulations de cet article seront appliquées autant que possible. Toutefois, si les

actionnaires manquent d'exercer leur droit d'acheter à un tel point que toutes les actions ne sont pas achetées, l'offrant sera habilité à garder les actions.

8) Si un actionnaire, après avoir été sommé, ne respecte pas entièrement ou partiellement les dispositions de cet article, la société sera irrémédiablement autorisée à poser tous actes et actions utiles ou nécessaires à la place de cet actionnaire défaillant en vue de la vente et un nouveau certificat d'actions pourra être émis, lequel aura le même numéro de série que celui du certificat de l'actionnaire défaillant.

9) Ceci rendra le certificat de l'actionnaire défaillant nul et non avenu envers la société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. TSH PRODUTCS SDN.BHD., préqualifiée, deux cent dix-sept actions . . . . .	217
2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée, quatre-vingt-treize actions . . . . .	93
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Les actions ont été libérées à concurrence de 100 %, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Aik Sim Tan, prénommé,
  - b) Monsieur Kelvin Aik Pen Tan, administrateur de sociétés, demeurant au 22B-12A-3, Level 12A, Block B, Araville Condominium, 22 Jalan Kapas, Bukit, Bandaraya, Bangsar, 59100 Kuala Lumpur, Malaisie,
  - c) Monsieur Aik Hwa Tan, administrateur de sociétés, demeurant au 35 Jalan Dato Khong Kam Tak, 31400 Ipoh, Perak, Malaisie,
  - d) CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD., préqualifiée.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: MS GESTION S.A., ayant son siège social à L-9265 Diekirch, 12, rue du Palais.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2001.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Aik Sim Tan, prénommé.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite, les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné, à l'unanimité, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Aik Sim Tan, prénommé, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.S. Tan, J. Naveaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 124S, fol. 97, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 juillet 2000.

G. Lecuit.

(40906/200/373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

**THE BARING WORLD OPPORTUNITY FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.613.

In the year two thousand, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of THE BARING WORLD OPPORTUNITY FUND (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R. C. Luxembourg B 43.613), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on the 15th of April, 1993, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), of 26th May, 1993.

The meeting was opened at 3.30 p.m. with Anne Briot, employée privée, residing in Junglinster, in the chair.

The chairman appointed as secretary Bénédicte Lebichot, employée privée, residing in B-Bertrix.

The meeting elected as scrutineer Florence Marquebreucq, employée privée, residing in B-Habay-la-Vieille.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

To amend article 9 of the Articles of Incorporation to change the date of the annual general meeting from presently the fourth Tuesday of the month of June to the fourth Tuesday of the month of July.

II. That convening notices to this meeting have been sent by registered mail to all shareholders on the 7th of July 2000.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and of the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. It appears from the attendance list that out of the 1,976,567 shares in issue 1,538,470 shares are represented at the meeting and;

V. That the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the item of the agenda.

Then the meeting, after deliberation took the following resolution:

*Single resolution*

The meeting resolves to change in article 9 the date of the annual general meeting from presently the fourth Tuesday of the month of June to the fourth Tuesday of the month of July.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme THE BARING WORLD OPPORTUNITY FUND (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg (R. C. Luxembourg B 43.613, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Christine Doerner, notaire résidant à Bettembourg, en date du quinze avril 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 26 mai 1993.

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne Briot, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le Président désigne comme Secrétaire Mademoiselle Bénédicte Lebichot, employée privée, demeurant à B-Betrix.

L'Assemblée élit aux fonctions de Scrutateur Mademoiselle Florence Marquebreucq, employée privée, demeurant à B-Habay-la-Vieille.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le Notaire d'acter que:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modifier l'article 9 des Statuts afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle de l'actuel quatrième jeudi du mois de juin au quatrième jeudi du mois de juillet.

II. Que des avis de convocation à la présente réunion ont été envoyés par lettre recommandée à tous les actionnaires le 7 juillet 2000.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Il résulte de la liste de présence que parmi les 1.976.567 actions émises, 1.538.470 actions sont représentées à l'assemblée.

V. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, a pris la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de remplacer à l'article 9 des Statuts, la date de l'assemblée générale annuelle de l'actuel quatrième jeudi du mois de juin par le quatrième jeudi du mois de juillet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Briot, B. Lebichot, F. Marquebreucq, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 août 2000, vol. 414, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 août 2000.

E. Schroeder.

(47561/228/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

**THE BARING WORLD OPPORTUNITY FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 43.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

E. Schroeder.

(47562/228/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

**SWICORP INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme,  
(anc. SAVOLA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 36.929.

L'an deux mille, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAVOLA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, R. C. Luxembourg section B numéro 36.929, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 10 mai 1991, publié au Mémorial C, numéro 406 du 24 octobre 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Joseph Kerschen,

- en date du 5 juillet 1991, publié au Mémorial C, numéro 9 du 11 janvier 1992;

- en date du 5 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 216 du 22 mai 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabelle Claude, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Valérie Chaumier, employée privée, demeurant à Breistroff-la-Petite (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société adopte la dénomination SWICORP INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.»

2.- Suppression de la valeur nominale des actions.

3.- Réduction du capital souscrit par l'absorption des pertes réalisées sur le vu d'une situation intérimaire établie en date du 9 juin 2000, en vue de ramener le capital social de USD 10.000.000,00 (dix millions de US dollars) à USD 9.894.867,24 (neuf millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante-sept US dollars et vingt-quatre cents).

4.- Réduction du capital souscrit par remboursement aux actionnaires d'un montant de USD 6.894.867,24 (six millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante-sept US dollars et vingt-quatre cents), en vue de ramener le capital social de USD 9.894.867,24 (neuf millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante-sept US dollars et vingt-quatre cents) à USD 3.000.000,00 (trois millions de US dollars) par la réduction du pair comptable des actions représentatives du capital social sans réduire le nombre des actions.

5.- Fixation de la valeur nominale des actions représentatives du capital social à USD 3,00 (trois US dollars) par action.

6.- Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à USD 3.000.000,00 (trois millions de US dollars), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de USD 3,00 (trois US dollars) par action.»

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en SWICORP INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. et en conséquence modifie l'article premier, alinéa 2, des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 2.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SWICORP INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de USD 105.132,76 (cent cinq mille cent trente-deux dollars US et soixante-seize cents), pour le ramener de son montant actuel de USD 10.000.000,00 (dix millions de dollars US) à USD 9.894.867,24 (neuf millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante-sept dollars US et vingt-quatre cents).

Cette réduction de capital est réalisée par l'absorption des pertes réalisées sur le vue d'une situation intérimaire établie en date du 9 juin 2000.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de USD 6.894.867,24 (six millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante-sept dollars US et vingt-quatre cents), en vue de ramener le capital social de USD 9.894.867,24 (neuf millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante-sept US dollars et vingt-quatre cents) à USD 3.000.000,00 (trois millions de dollars US) par la réduction du pair comptable des actions représentatives du capital social sans réduire le nombre des actions.

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de USD 6.894.867,24 (six millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante-sept dollars US et vingt-quatre cents) aux actionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions représentatives du capital social à USD 3,00 (trois US dollars) par action et de modifier l'article cinq (5), alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Version française:**

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social de la société est fixé à USD 3.000.000,00 (trois millions de dollars US), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de USD 3,00 (trois dollars US) par action.»

**Version anglaise:**

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at USD 3,000,000.00 (three million US Dollars), divided into 1,000,000 (one million) shares of a par value of USD 3.00 (three US Dollars) per share.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de la réduction de capital est évalué à la somme de 297.500.000,00 LUF.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, I. Claude, V. Chaumier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 511, fol. 29, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2000.

J. Seckler.

(48564/231/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

**SWICORP INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme,  
(anc. SAVOLA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 36.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2000.

J. Seckler.

(48565/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

**GAMAX FUNDS, Fonds Commun de Placement.***Zusatzklärung zu den Vertragsbedingungen*

Innerhalb des GAMAX FUNDS wird gemäss Artikel 1.2 der Vertragsbedingungen der GAMAX FUNDS - rima worldwide als gesonderte Vermögensmasse aufgelegt.

Für den GAMAX FUNDS - rima worldwide werden Anteile in 2 Anteilklassen ausgegeben.

Anteilkategorie A:

Der Erstausgabepreis beträgt 10,00 Euro pro Anteil, welcher um einen Ausgabeaufschlag zu erhöhen ist. Die Höhe der Ausgabeaufschläge ist im Prospekt bekanntgegeben.

Anteilkategorie B:

Der Erstausgabepreis beträgt 10,00 Euro pro Anteil. Es wird kein Ausgabeaufschlag erhoben. Für einen Zeitraum von 7 Jahren wird eine Vertriebsgebühr von 1% p.a. berechnet. Bei vorzeitigem Verkauf wird ein Rücknahmeabschlag berechnet. Die Höhe der Rücknahmeabschläge ist im Prospekt bekanntgegeben.

Die Verwaltungsgebühr für den GAMAX FUNDS - rima worldwide beträgt 1,2% p.a. des durchschnittlichen Nettovermögenswertes und ist vierteljährlich zu zahlen.

Etwa die Hälfte des Vermögens des GAMAX FUNDS - rima worldwide wird in international anerkannten Aktien («blue chips») von hochkapitalisierten, wohlbekanntem Unternehmen angelegt werden, die stabile Dividenden und Liquidität versprechen. Die andere Hälfte des Vermögens wird in Aktien von Unternehmen angelegt, deren Produktion oder Dienstleistungsangebot in einer Wachstumsbranche ist, und daher besonders gute Kapitalgewinne erwarten lassen.

Der Fonds kann bis zu 20% von seinem Vermögen in festverzinslichen Wertpapieren oder in Bankguthaben halten. Eine Währungsrisikoabdeckung ist erlaubt.

Es sind keine Ausschüttungen vorgesehen.

Luxemburg, den 14. August 2000. GAMAX MANAGEMENT AG STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49133/260/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

**DekaLux-Money Market: DM (WKN 973 759).****AUFLÖSUNG**

DekaLux-Money Market: DM (WKN 973 759), ein von der DEKA INTERNATIONAL S.A. verwalteter Investmentfonds luxemburgischen Rechts ist per 15. Dezember 1998 aufgelöst worden. Die Liquidationserlöse sind bei den Zahlstellen vollständig abgefordert worden. Das Liquidationsverfahren ist damit abgeschlossen.

Senningerberg, im September 2000.

DEKA INTERNATIONAL S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49507/775/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

**UNICAPITAL INVESTMENTS III.****AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS**

Upon a decision of UNICAPITAL INVESTMENTS III (MANAGEMENT) S.A., acting as Management Company of UNICAPITAL INVESTMENTS III, the Management Regulations of UNICAPITAL INVESTMENTS III are amended as follows:

The point 7, Subscription commitments and issue price, is modified as follows:

1. the 1st paragraph is modified so as to read:

«An initial closing for subscription commitments will take place on 30 September 1999 («First Closing Date») upon confirmation of minimum aggregate subscription commitments of EUR 50 million. If on 30 September 1999 subscription commitments have been received for less than EUR 50 million, the First Closing Date will be delayed to the next month end by which date such amount will have been achieved. If such minimum is not achieved by 30 June 2000 the offering will be suspended, the Fund will not be launched and investors who have taken subscription commitments will be informed accordingly.»

2. the 2nd paragraph is modified so as to read:

«Until 31st December 2000, the Management Company may decide to admit subscription commitments from new investors or accept additional commitments from existing Unitholders.»

3. the 3rd paragraph is modified so as to read:

«After 31st December 2000, or such earlier date as from which no further subscription commitments are accepted, the Fund will be definitely closed for further subscription commitments.»

4. the 7th paragraph is modified so as to read:

«The issue price per Unit will be based on the net asset value per Unit determined on the applicable Valuation Day. In respect of subscription commitments received after the First Closing Date, Units will be issued for an amount of the initial drawdown (representing one tenth of the total commitment) at a price equal to the net asset value per Unit increased by an interest charge to the benefit of the Fund at Euribor + 2% per annum and by the management/advisory fee in respect of the period from the First Closing Date to the applicable valuation day. A placement fee not exceeding 2% of the total subscription commitment of an investor may be applied in favour of intermediaries acting in connection with the placing of units.»

Luxembourg, 18 September 2000.

This amendment takes effect as from 28 September 2000 with its publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg.

UNICAPITAL INVESTMENTS III  
(MANAGEMENT) S.A.

Signatures

BANQUE PICTET  
(LUXEMBOURG) S.A.

J. Mossong  
*Mandataire Commercial*

H. Hartwich  
*Sous-Directeur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49957/052/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**UNIPLAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.288.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
tenue au siège social le 14 avril 2000*

L'assemblée, après lecture des lettres de démission pour raisons personnelles de Messieurs Gustave Stoffel et Dirk Raeymaekers de leurs fonctions respectives de président du conseil d'administration et d'administrateur, décide d'accepter leur démission.

L'assemblée les remercie pour l'activité qu'ils ont déployée jusqu'à ce jour et leur en donne pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de pourvoir à leur remplacement en appelant aux fonctions d'administrateur:

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg,

leurs mandats ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

L'assemblée nomme, en outre, M. Germain Birgen, comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UNIPLAN S.A.*  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30764/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

---

**WOODWORKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 56.696.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration  
tenue le 29 février 2000*

\* Le siège social de la société a été transféré de L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
*Un mandataire*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30769/794/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

---

**V & B PUTZ DESIGN, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6750 Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 62.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 42, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

*Pour V & B PUTZ DESIGN, GmbH*

*Signature*

(30765/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

---

**VECO TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.  
R. C. Luxembourg B 48.849.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2000, vol. 537, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2000.

*Pour VECO TRUST S.A.*

*Signature*

(30766/771/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

---

**VISTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 54.810.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société VISTA S.A.*

*Signature*

(30767/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

---

**WORK AND FINANCE COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.753.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 mars 2000, actée sous le n° 140/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2000.

(30770/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

---

**ZURICH FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 69.748.

Lors de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme ZURICH FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., qui s'est tenue au siège de la société, 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, le 30 mai 2000, le conseil d'administration a décidé de nommer, conformément à la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 mai 2000, comme président du conseil d'administration de ZURICH FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Monsieur Morgan Murphy, administrateur, dont l'adresse professionnelle est: Mythenquai 2, CH-8022 Zurich, en remplacement de Monsieur Pierre Wauthier.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour publication et réquisition  
ZURICH FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

*Un mandataire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 537, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30771/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

---

**ZURICH FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 69.748.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2000,  
tenue au 48, rue de Bragance à L-1255 Luxembourg*

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Pierre Wauthier comme membre et président du conseil d'administration, avec effet au 30 mai 2000 et la nomination de Monsieur Morgan Murphy comme membre du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Pierre Wauthier.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour publication et réquisition  
ZURICH FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.  
Un mandataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 537, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30772/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

**BOYART HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

## STATUTS

L'an deux mille, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MORVILLE SERVICES LIMITED, une société avec siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, le 26 mai 2000;

2) Monsieur Michaël Zianveni, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de BOYART HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La Société peut également acquérir, créer, mettre en valeur et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) euros, divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui y ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie de circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 4 avril à 13.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) Monsieur Michaël Zianveni, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, par leur mandataire, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Zianveni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2000, vol. 124S, fol. 61, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2000.

A. Schwachtgen.

(30790A/230/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**ACE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.290.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 64, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2000.

M. Berger

Fondée de Pouvoir

(30792/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**ACTICLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange, 9, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 41.127.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

Pour ACTICLEAN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(30793/524/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**AGN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 50.111.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration  
Signatures

(30797/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**AGN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 50.111.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 6 juin 2000, que:

1) l'assemblée a procédé à des élections statutaires et a nommé:

*Administrateurs:*

- Monsieur Gérard Nepper, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur;
- Madame Thérèse Brasseur, professeur, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur;
- Monsieur Guy Defraene, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur.

*Commissaire aux Comptes*

- Madame Nicole Vandenberghe, comptable, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur. Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

2) L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, de nommer Monsieur Gérard Nepper, prénommé, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

3) Le siège social de la société a été transféré au 29, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 juin 2000, que suite à l'autorisation reçue par l'assemblée générale de ce jour Monsieur Gérard Nepper, prénommé, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30798/535/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

**ADEPOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 54.988.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> décembre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de FRF 37.000.000,- est converti en EUR 5.640.613,64 puis augmenté par prélèvement sur la réserve libre pour le porter à EUR 5.661.000,-, représenté par 37.000 actions d'une valeur nominale de EUR 153,- chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 5 des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions six cent soixante et un mille Euros (5.661.000,-), représenté par trente-sept mille (37.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois Euros (153,-) chacune.»

Pour la Société ADEPOM S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30794/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**ADVANCED TECHNICS PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 33.384.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 décembre 1999*

\* Est nommée Administrateur supplémentaire Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant au 22C, Aischdall, L-8480 Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme  
ADVANCED TECHNICS PROPERTIES S.A.  
Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30795/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**ALMAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 43.749.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 septembre 1998*

– Les mandats d'Administrateur de Madame Yolande Johanns, employée privée, L-4981 Reckange-sur-Mess, et de Messieurs Guy Lammar, employé privé, L-8063 Bertrange, et Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, L-2319 Howald, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Certifié sincère et conforme  
ALMAFIN S.A.  
Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30796/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**AGRO-SUD FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 53.315.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> décembre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de FRF 2.500.000,- est converti en EUR 381.122,54 puis augmenté par prélèvement sur la réserve libre pour porter le capital à EUR 381.250,-, représenté par 250 actions d'une valeur nominale de EUR 1.525,-. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 3, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante euros (381.250,-), représenté par 250 actions d'une valeur nominale de EUR 1.525,- chacune.»

Pour la Société  
AGRO-SUD FINANCES S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30799/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2000.

**ESPACES ET LIGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6914 Roodt/Syre, 9, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 13.988.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour ESPACES ET LIGNES, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(30901/524/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**ESSONNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 49.104.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 537, fol. 55, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 mars 2000:*

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2000.

Signature.

(30902/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**ETS PAUL LOSCHETTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 16.979.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

*Pour ETS PAUL LOSCHETTER, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(30903/524/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**EURAMFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.973.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 11 août 1999*

- La cooptation de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire est ratifiée. Le mandat de Monsieur Jean-Paul Reiland viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg nommée administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme

EURAMFIN S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30904/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**EURAMFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.973.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2000*

- Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg est cooptée en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme

EURAMFIN S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30905/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**EURIMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 18.929.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 août 1998, il a été décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes:

- Mme Luisella Moreschi, Me Arsène Kronshagen et Me Pascale Dumong en tant qu'administrateurs;
- VECO TRUST S.A. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour EURIMAR S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30906/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**EXAMBELA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 51.422.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 février 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1er janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de FRF 3.500.000,- est converti à EUR 533.571,56 puis augmenté par prélèvement sur la réserve libre pour le porter à EUR 533.750,- représenté par 350 actions d'une valeur nominale de EUR 1.525,- chacune. Suite à cette résolution, l'assemblée a constaté que seul l'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent trente trois mille sept cent cinquante Euros (EUR 533.750,-) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de mille cinq cent vingt cinq Euros (1.525,-) chacune.

Pour la société  
EXAMBELA S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30908/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**EXICOM , S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.813.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour la société  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS  
Experts Comptables et Fiscaux  
Réviseurs d'Entreprises  
Signature

(30909/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**FLASH LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée  
(anc. ACTIINVEST).**

Siège social: L-Bertrange, 9, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 41.128.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

Pour FLASH LUX, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(30930/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**FARID HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.621.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 18 octobre 1999*

Est nommé administrateur supplémentaire Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme  
FARID HOLDING S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur              Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30910/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**FARINA EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 31.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 62, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Signature                      Signature

(30912/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**FARINA EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 31.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 62, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Signature                      Signature

(30914/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**FARINA EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 31.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 62, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Signature                      Signature

(30911/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**FARINA EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 31.647.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue extraordinairement  
le 19 octobre 1999 à 9.30 heures à Luxembourg*

- L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs, qui viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 1998.

Pour le conseil d'administration  
J. Quintus                      J. Winandy  
Administrateur              Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 62, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30913/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**S1 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 54.638.

L'an deux mille, le onze mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme FICS GROUP LUXEMBOURG S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 avril 1996, publié au Mémorial, Spécial des Sociétés et Associations C numéro 352 du 23 juillet 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 54.638.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Monsieur John Weber, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée procède à l'installation de son bureau.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy Lanners, expert-comptable, demeurant à Graulinger.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Luckx, finance manager, demeurant à Roosdaal (B).

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose:

- Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. - Changement de dénomination.

2. - Acceptation de la démission et décharge de leur poste d'administrateur de Messieurs Michel Akkermans et Philippe Van Fraechem et de Madame Chantal Sohier.

3. - Nomination de Messieurs Alain Tayenne, Freddy Nurski et Jim Mainor aux fonctions d'administrateurs, et autorisation au conseil d'administration de nommer Monsieur Alain Tayenne aux fonctions d'administrateur-délégué.

4. - Nominations, conformément à l'article 5 des statuts, des Messieurs James S. Mahan, Robert F. Stockwell, Dan H. Drechsel et Ronald K. Gorland, et de Mesdames Lisa Wilkie, Nancy K. Kenley et Lana J. Barham aux fonctions de directeur.

5. - Changement du capital en Euro.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les membres du bureau et par les actionnaires présents ou représentés, de même que les mandataires des actionnaires représentés, que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexés au présent procès-verbal.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée générale, celle-ci aborde son ordre du jour et prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination de la société FICS GROUP LUXEMBOURG est changée en S1 LUXEMBOURG.

*Deuxième résolution*

Les démissions de:

- Monsieur Michel Akkermans, demeurant 33 Eygenstraat, B-3055 Neerijse,
  - Monsieur Philippe Van Fraechem, demeurant 49, rue du Grand Veneur, B-1170 Watermae-Boitsfort,
  - Madame Chantal Sohier, demeurant 12 Casablancalaan, B-3000 Leuven,
- sont acceptées et décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

En remplacement en tant que nouveaux administrateurs, sont nommés pour une durée de six ans:

- Monsieur Alain Tayenne, demeurant 14, rue Belle-Vue, B-6760 Ethe,
- Monsieur Freddy Nurski, demeurant 3 Pastoor Tillemansstraat, B-3051 Sint-Joris-Wecrt,
- Monsieur Jim Mainor, demeurant 69, avenue Victor Hugo, B-1410 Waterloo.

L'assemblée donne autorisation au conseil d'administration de nommer Monsieur Alain Tayenne administrateur-délégué avec pouvoir de signature illimitée.

*Quatrième résolution*

Sont nommés directeurs, pour la gestion journalière de la société, conformément à l'article 5 des statuts:

- Monsieur James S. Mahan, 2631 Habersham Road, Atlanta, GA 30305.
- Monsieur Robert F. Stockwell, 3673 Randall Mill Road, Atlanta, GA 30327, President et Chief Financial Officer.
- Monsieur Dan H. Drechsel, 1151 Oxford Road, Atlanta, GA 30306.
- Monsieur Ronald K. Gorland, 10453 Fielding Park CT.N.E., Atlanta, GA 30319, Treasurer.
- Madame Lisa Wilkie, 4967 Hidden Branches Cricle, Dunwoody, GA 30338, Assistant Treasurer.
- Madame Nancy K. Kenley, 3999 Winters Hill Drive, Atlanta, GA 30360, Secretary.
- Madame Lana J. Barham, 2953 Nestle Creek Drive, Marietta, GA 30062, Assistant Secretary.

*Cinquième résolution*

La devise du capital social est convertie des francs luxembourgeois en Euros au cours de 40,3399 LUF pour 1,- Euro de façon à ce que le capital social actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) soit établi à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

*Sixième résolution*

La valeur nominale des actions existantes est supprimée.

*Septième résolution*

L'article trois des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Weber, G. Lanners, G. Luckx, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 mai 2000, vol. 413, fol. 98, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2000.

E. Schroeder.

(30915/228/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**S1 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 54.638.

*Réunion du Conseil d'Administration du 15 mai 2000*

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2000 nomme:

- Monsieur Alain Tayenne, demeurant 14, rue Belle-Vue, 86760 Ethe, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 16 mai 2000, vol. 413, fol. 98, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(30916/228/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**S1 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 54.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juin 2000.

E. Schroeder.

(30917/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**FINALBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.250.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> décembre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 28.625.000,- est converti à EUR 709.595,21 puis augmenté par prélèvement sur la réserve libre pour le porter à EUR 709.600,- représenté par 15.100 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'assemblée a constaté que seul l'article trois, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3, 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à sept cent neuf mille six cent Euros (709.600,-) représenté par quinze mille cent (15.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour la société

FINALBA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30924/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.



**FIN & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 45.029.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

Signature.

(30921/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**FIN & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 45.029.

*Extrait du rapport de la réunion du conseil d'administration du 8 juillet 1998*

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société du 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.
2. Divers.

*Résolutions:*

Après discussion pleine et entière, le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration constate, à la date de la présente, le transfert du siège social de la société au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été close à 11.30 heures.

Pour publication  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): Signature.

(30922/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**FIN & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 45.029.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 10.00 heures le 1<sup>er</sup> juillet 1999*

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de façon à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1998 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998.
4. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions:*

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.

2. Après présentation et analyse des états financiers 1998, l'assemblée approuve ces états financiers et décide d'affecter entièrement à la réserve légale le bénéfice de 232.511,- LUF de l'exercice clos au 31 décembre 1998.

3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.00 heures.

Pour publication  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): Signature.

(30923/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**FIRST CATTLE CO, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 49.471.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS  
Société Civile  
Signature

(30925/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**FIRST CATTLE CO, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 49.471.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS  
Société Civile  
Signature

(30926/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**FirstMark COMMUNICATIONS EUROPE, Société Anonyme.**

Registered office: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 65.610.

In the year two thousand, on the seventeenth of May.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange,

There appeared:

Mr Ivan Cornet, licencié en droit, residing in Luxembourg,  
acting as the representative of the board of directors of FirstMark COMMUNICATIONS EUROPE, having its registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 65.610),  
pursuant to a resolution of the board of directors dated April 26th, 2000.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company FirstMark COMMUNICATIONS EUROPE has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 8th of July 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 563 of August 3rd, 1998. The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Frank Baden on the 7th of April 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The subscribed capital of the company is set at one hundred and eighty-seven thousand seven hundred and sixty-one US dollars (USD 187,761.-) to consist of (i) 90,001 shares of Common Stock; (ii) 10,015 shares of Series A Stock; (iii) 2,525 shares of Series B Stock; (iv) 11,043 shares of Series A Stock; (v) 1,198 shares of Series E Stock and (vi) 10,392 shares of Series F-1 Stock; such shares referenced under (i) through (vi) above each having a par value of one US dollar and fifty cents (USD 1.50).

3) Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorized capital is fixed at three hundred and seventy-six thousand one hundred and five US dollars and fifty cents (USD 376,105.50) consisting of (i) 182,641 shares of Common Stock; (ii) 10,100 shares of Series A Stock; (iii) 2,525 shares of Series B Stock; (iv) 11,043 shares of Series C Stock; (v) 32,540 shares of Series D Stock; (vi) 1,581 shares of Series E Stock and (vii) 10,392 shares of Series F-1 Stock; such shares referenced under (i) through (vii) above each having a par value of one US dollar and fifty cents (USD 1.50) shares.

The board of directors is authorized to issue shares of Series E Stock without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) In its meeting of the 26th of April, 2000, the board of directors of the said company has decided to increase the capital up to one hundred and eighty-eight thousand three hundred and thirty-five US dollars and fifty cents (USD 188,335.50) by an additional issue of three hundred and eighty-three (383) shares of Series E Stock, each having a par value of one US dollar and fifty cents (USD 1.50).

In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation and the decision of the Extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company held on April 7th, 2000; the Board of Directors has decided to suppress the preferential right of the existing shareholders to subscribe for the shares.

The new shares have been subscribed by ABN AMRO VENTURES B.V., a Dutch company, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands, at a total price of five hundred and seventy four US dollars and fifty cents (USD 574.50);

All these shares have been paid up in cash by the subscribers so that the total sum of five hundred and seventy four US dollars and fifty cents (USD 574.50) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The justifying application forms have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

**«Art. 5. Capital.**

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at 188,335.50 USD (one hundred and eighty-eight thousand three hundred and thirty-five United States Dollars and fifty cents) consisting of (i) 90,001 shares of Common Stock; (ii) 10,015 shares of Series A Stock; (iii) 2,525 shares of Series B Stock; (iv) 11,043 shares of Series C Stock; (v) 1,581 shares of Series E Stock and (vi) 10,392 shares of Series F-1 Stock; such shares referenced under (i) through (vi) above each having a par value of USD 1.50 (one US dollar and fifty cents).»

*Expenses*

For the purpose of registration, the sum of five hundred and seventy-four US dollars and fifty cents (USD 574.50) is estimated to be 641,115 EUR = 25,862.- LUF.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 40,000.- LUF.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

M. Ivan Cornet, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société FirstMark COMMUNICATIONS EUROPE, ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 65.610),

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 26 avril 2000.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme FirstMark COMMUNICATIONS EUROPE a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 3 août 1998. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Frank Baden en date du 7 avril 2000 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante et un US dollars (USD 187.761,-) représenté par (i) 90.001 Actions Ordinaires; (ii) 10.015 Actions Préférentielles de Classe A; (iii) 2.525 Actions Préférentielles de Classe B; (iv) 11.043 Actions Préférentielles de Classe C; (v) 1.198 Actions Préférentielles de Classe E et (vi) 10.392 Actions Préférentielles de Classe F-1; chacune de ces actions référencées de (i) à (vi) ayant une valeur nominale d'un US dollar et cinquante cents (USD 1,50).

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à trois cent soixante seize mille cent et cinq US dollars et cinquante cents (USD 376.105,50) représenté par (i) 182.641 Actions Ordinaires; (ii) 10.100 Actions Préférentielles de Classe A; (iii) 2.525 Actions Préférentielles de Classe B; (iv) 11.043 Actions Préférentielles de Classe C; (v) 32.540 Actions Préférentielles de Classe D; (vi) 1.581 Actions Préférentielles de Classe E et (vii) 10.392 Actions Préférentielles de Classe F-1; chacune de ces actions référencées de (i) à (vii) ayant une valeur nominale d'un US dollar et cinquante cents (USD 1,50).

Le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des Actions Préférentielles de Classe E sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription.

4) En sa réunion du 26 avril 2000, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social jusqu'à cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-cinq US dollars et cinquante cents (USD 188.335,50) par l'émission de trois cent quatre-vingt-trois (383) Actions Préférentielles de Classe E supplémentaires, chacune ayant une valeur nominale de un US dollars et cinquante cents (USD 1,50).

Conformément à l'article 5 des statuts et à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue le 7 avril 2000, le Conseil d'Administration a supprimé le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

Les actions nouvelles ont été souscrites par ABN AMRO VENTURES B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas), au prix total de cinq cent soixante-quatorze US dollars et cinquante cents (USD 574,50):

Toutes ces actions ont été libérées en espèces, de sorte que la somme totale de cinq cent soixante-quatorze US dollars et cinquante cents (USD 574,50) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Les documents justificatifs des souscriptions ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 paragraphe 1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital social.**

Le capital souscrit de la société est fixé à cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-cinq US dollars et cinquante cents (USD 188.335,50) représenté par (i) 90.001 Actions Ordinaires; (ii) 10.015 Actions Préférentielles de Classe A; (iii) 2.525 Actions Préférentielles de Classe B; (iv) 11.043 Actions Préférentielles de Classe C; (v) 1.581 Actions Préférentielles de Classe E et (vi) 10.392 Actions Préférentielles de Classe F-1; chacune de ces actions référencées de (i) à (vi) ayant une valeur nominale d'un US dollar et cinquante cents (USD 1,50).»

*Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de cinq cent soixante-quatorze US dollars et cinquante cents (USD 574,50) est estimée à 641,1115 EUR = 25.862,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 40.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Cornet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 124S, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 juin 2000.

G. Lecuit.

(30927/220/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**FirstMark COMMUNICATIONS EUROPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 65.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 juin 2000.

G. Lecuit.

(30928/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**FIRST NIS REGIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 48.072.

The annual general meeting of shareholders held at the registered office on Monday, 21 February 2000 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the auditors' and directors' reports and the audited annual report for the year ended 31 October 1999.

2. The meeting ratified the dividends declared by the directors and paid to the shareholders of the company during the period from 31 March 1999 to 28 January 2000.

3. The meeting noted the details relating to the directors' fees and chairman's fees.

4. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties of all members of the board of directors with respect to the year ended 31 October 1999.

5. The meeting re-elected the Hon. Arthur A. Hartman, Messrs Terrence J. English, Dudley Fishburn, Kurt Geiger, David Gill and Peter A. Brooke as directors of the board for a period of one year ending at the annual general meeting of 2001.

6. The meeting appointed KPMG AUDIT as auditor for a period of one year ending at the annual general meeting of 2001.

*For FIRST NIS REGIONAL FUND  
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.*

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 537, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(30929/091/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

33821

**FLIN, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 29.761.

—  
EXTRAIT

- Le siège social de la société a été transféré de L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

- Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 31 mai 2000 que Maître Patrick Weinacht démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 6 juin 2000, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Dirk Van den Broeck,
- Maître René Faltz,
- Monsieur Yves Schmit.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30931/794/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**FLUID MOVEMENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 53.501.

—  
EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on 12 April 2000 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Financial Statements for the year ended 31 December 1999.
2. The meeting approved that a final nil dividend be declared in relation to the year ended 31 December 1999.
3. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors and the «Commissaire aux Comptes» with respect to the year ended 31 December 1999.
4. The meeting elected Mr Peter Hodson and re-elected Mr Hans Hensen and COMPASS SERVICES LIMITED as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2001.
5. The meeting resolved to re-elect MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. as «Commissaire aux Comptes» for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2001.

For FLUID MOVEMENT INVESTMENT S.A.  
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 537, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30933/041/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**GALATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.811.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 61, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour GALATA S.A., Société Anonyme  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
société anonyme  
Signature                      Signature

(30939/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**FONTANINA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 22.881.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 14 décembre 1999*

- la cooptation de la société FINIM LIMITED en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire est ratifiée. Le mandat de la société FINIM LIMITED viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 157, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est nommée administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme  
FONTANINA HOLDINGS S.A.  
Signature                      Signature  
Administrateur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30934/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**FONTANINA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 22.881.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2000*

- Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 39, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg est cooptée en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme  
FONTANINA HOLDINGS S.A.  
Signature                      Signature  
Administrateur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30935/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**FRAMLINGTON RUSSIAN INVESTMENT FUND.**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 45.772.

**EXTRACT**

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Tuesday, 28 March adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Auditors' Report, Directors' Report and the Annual Report for the year ended 31 December 1999.

2. The meeting approved that a final nil dividend be declared in relation to the year ended 31 December 1999.

3. The meeting approved the decision as to the level of Directors' Fees.

4. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors and the «Commissaire aux Comptes» with respect to the year ended 31 December 1999.

5. The meeting appointed pursuant to Article 51 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Rt. Hon. The Lord Howe of Aberavon QC and Mr Gustafson as Directors of the Company for a new term of one year ending at the Annual General Meeting of the Shareholders approving the accounts as at 31 December 2000.

The meeting approved the re-election of Mr G.C. FitzGerald, Mr David Bailey, Mr Christopher Wilcockson, Maître C. Kremer and Mr R. Schmoelz as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2001.

6. The meeting re-elected DELOITTE & TOUCHE as Auditor for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2001.

For FRAMLINGTON RUSSIAN INVESTMENT FUND  
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 537, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30938/041/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**FONTRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8284 Kehlen, 1, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 54.192.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2000.

Signature.

(30936/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**FORE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 64.757.

**EXTRACT**

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on 12 April 2000 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Financial Statements for the year ended 31 December 1999.
2. The meeting approved that a final nil dividend be declared in relation to the year ended 31 December 1999.
3. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors and the «Commissaire aux Comptes» with respect to the year ended 31 December 1999.
4. The meeting elected COMPASS SERVICES LIMITED and Mr Peter Hodson and re-elected Mr Hans Hensen as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2001.
5. The meeting resolved to re-elect MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. as «Commissaire aux Comptes» for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2001.

For FORE S.A.

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 537, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30937/041/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**GESO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 37.358.

*Minutes of the annual general meeting of the shareholders  
held on May 2, 2000 at 9.30 a.m. at the registered office of the company*

The meeting was chaired by Mr J. Bonnier who appointed Mr P. Robat as ballot-judge and Mrs I. Rosseneu as secretary to the meeting.

The Chairman stated that it appeared from the attendance list presented to the meeting, that 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares, representing the entire share capital of the company were represented at the meeting and that hence evidence of formal convening notices could be disregarded, whereupon the Chairman declared the meeting duly constituted and able to validly deliberate the items on the agenda.

*Agenda:*

1. Reports of the Directors and of the Statutory Auditor
  2. Approval of the balance sheet and profit and loss account and allocation of the results as at December 31, 1999.
  3. Decision to be taken in conformity with Article 100 of the law on commercial companies.
  4. Discharge of responsibility to the Directors and the Statutory Auditor with respect to the past financial year.
  5. Statutory appointments.
  6. Approval of the conversion effective as from May 2, 2000 of the capital of the Company into Euro.
  7. Cancellation of the par value of the shares effective May 2, 2000.
  8. Modification of article 3 of the articles of incorporation.
- Upon motion duly made and seconded, it was unanimously.

*Resolved*

1. Reports of the Directors and of the Statutory Auditor  
The reports of the Directors and of the Auditor are presented by the chairman.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss account and allocation of the results as at December 31, 1999.  
The shareholders approved unanimously the balance sheet and profit and loss account as per December 31, 1999.  
The shareholders of GESO S.A. decided unanimously to carry forward the accumulated loss of LUF 923,639.

3. Decision on the continuation of the business of the company (cfr. Art. 100 of the law on commercial companies).  
Although the accumulated losses exceed 50 % of the subscribed capital, the shareholders decided to continue the business of the company.

4. Discharge to be granted to the Directors and Statutory Auditor.

The shareholders grant unanimously full and total discharge to the Directors and Statutory Auditor for the year 1999 and thank the Directors and the Statutory Auditor for their contributions to the company.

5. Statutory appointments

The chairman informed the shareholders that the mandates of the Directors and the Statutory Auditor lapse at the present meeting.

The shareholders on proposal of the Chairman elect for new statutory term until the Annual General Meeting of 2001 as Directors:

- RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.
- RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED
- RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED

as Statutory Auditor : - Mr L. Van Loey

6. Approval of the conversion effective as from May 2, 2000 of the capital of the Company into Euro.

The shareholders propose to convert the capital of the Company of one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each into EUR thirty thousand and nine hundred eighty-six point sixty-nine (EUR 30.986,69).

7. Cancellation of the par value of the shares effective May 2, 2000.

The shareholders resolve to cancel the par value of the shares effective May 2, 2000.

8. Modification of articles of the articles of incorporation.

The shareholders resolve to adapt article 5 of the articles of incorporation pursuant to item 6 above as follows:

«The corporate capital is set at EUR thirty thousand and nine hundred eighty-six point sixty-nine (EUR 30.986,69) consisting of twenty thousand shares (1,250) with no par value, all fully paid.»

As no other business matters were tabled, the chairman adjourned the meeting at 10.30 a.m.

J. Bonnier	P. Robat	I. Rosseneu
<i>Chairman</i>	<i>Ballot-Judge</i>	<i>Secretary</i>

Enregistré à Mersch, le 31 mai 2000, vol. 125, fol. 91, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(30941/228/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**GESO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 37.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2000.

E. Schroeder.

(30942/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**CONCORDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. GLENCAGLE INVESTMENTS INC, Société Anonyme).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLENCAGLE INVESTMENTS INC, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 59 du 1<sup>er</sup> février 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué Monsieur le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille cinq cents (2.500) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou repré-

sentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Modification de la dénomination sociale en CONCORDIA INVESTMENTS S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts.

2. - Augmentation de capital à concurrence de deux millions cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.100.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois LUF 2.500.000,-) à quatre millions six cent mille francs luxembourgeois ( LUF 4.600.000.000,- ), par la création, l'émission et la souscription de deux mille cent (2.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), à libérer intégralement par des versements en espèces.

3. - Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de GLENCAGLE INVESTMENTS INC, en CONCORDIA INVESTMENTS S.A., et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CONCORDIA INVESTMENTS S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.100.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000), à quatre millions six cent mille francs luxembourgeois LUF (4.000.000,-), par l'émission et la souscription de deux mille cent (2.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des deux mille cent (2.100) actions nouvelles la société FIDES INVEST LTD., société à responsabilité limitée, ayant son siège à Reg. N° 185200, Central Chambers, Dame Court, Dublin, Irlande.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes la société FIDES INVEST LTD., prédésignée, ici représentée par Monsieur Michel Bourkel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing prive, lui délivrée le 7 septembre 1992, laquelle a déclaré par son représentant susnommé, souscrire aux deux mille cent (2.100) actions nouvellement créées.

Le souscripteur a versé l'intégralité de sa souscription en espèces, si bien que la somme de deux millions cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 4.600.000,-), divisé en quatre mille six cents 4.600 ) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève approximativement à cinquante-six mille francs luxembourgeois (LUF 56.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bourkel, S. Schieres, C. Schmit, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 95S, fol. 28, case 10. – Reçu 21.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1997.

C. Hellinckx.

(30943/766/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**GARDIZOO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 38.273.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

*Pour GARDIZOO, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(30940/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**GLOBAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.086.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

*Pour GLOBAL HOLDING S.A.*  
VECO TRUST S.A.  
Signature

(30944/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**GLOBAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.086.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

*Pour GLOBAL HOLDING S.A.*  
VECO TRUST S.A.  
Signature

(30945/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**GLOBAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.086.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

*Pour GLOBAL HOLDING S.A.*  
VECO TRUST S.A.  
Signature

(30946/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**GRAX TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 39.576.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration, tenue le 29 février 2000*

- Le siège social de la société a été transféré de L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30947/794/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---



**H.P.T., HOLDING DE PARTICIPATIONS TOURISTIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.156.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 10 septembre 1999*

- Les mandats de Madame Yolande Johanns, employée privée, 5, an der Reispelt, L-4981 Reckange-sur-Mess, de Monsieur Max Clergeau, employé privé, 51, rue des Bains, F-01220 Divonne-les-Bains, de Monsieur Jean-François Cordemans, employé privé, 16, quai du Seujet, CH-1201 Genève 1, et de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 1 an jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2000.

- Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant 95, rue Principale, L-6833 Biwer, est nommé administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2000.

Le 10 septembre 1999.

Certifié sincère et conforme

H.P.T., HOLDING DE PARTICIPATIONS TOURISTIQUES S.A.

Y. Johanns M. Clergeau  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30953/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**IGICORP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 44.277.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 1999*

Messieurs Jean Bintner et Norbert Werner et Norbert Schmitz, sont réélus administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société  
IGICORP S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30956/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**IMEX TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 39.844.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 31, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

Signature.

(30957/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**IMEX TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 39.844.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 31, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

Signature.

(30958/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**EURO-CANADIAN COMPANY FOR TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 28.681.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30907/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**INTERROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 27.746.

L'an deux mille, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. - Monsieur Pierre Montoy, transporteur, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue des Artisans;
2. - Madame Françoise Arens, sans état particulier, épouse de Monsieur Pierre Montoy, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue des Artisans;
3. - Monsieur Luc Montoy, employé privé, demeurant à L-7214 Bereldange, 59, rue de Bridel;
4. - Mademoiselle Pascale Montoy, employée privée, demeurant à L-8140 Bridel, 71, route de Luxembourg.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée INTERROUTE, S.à r.l., avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue des Artisans, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, le 29 septembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 104 du 20 avril 1988, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 27.746.

II. - Le capital social est fixé à la somme de un million de francs (frs. 1.000.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de dix mille francs (frs. 10.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1. - à Monsieur Pierre Montoy, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2. - à Madame Françoise Arens, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

III. - Monsieur Pierre Montoy, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante (40) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Luc Montoy, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de trois millions neuf cent mille francs (frs. 3.900.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

IV. - Madame Françoise Arens, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante (40) parts sociales de la société dont il s'agit à Mademoiselle Pascale Montoy, préqualifiée, qui accepte, moyennant le prix global de trois millions neuf cent mille francs (frs. 3.900.000,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue de la cessionnaire au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

V. - Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000. Le bénéfice reporté qui figurera éventuellement au bilan au 30 juin 2000 restera acquis aux cédants et pourra être réclamé par ceux-ci à tout moment.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

VI. - Monsieur Pierre Montoy et Madame Françoise Arens, préqualifiés, agissant en leurs qualités d'associés déclarent approuver les susdites cessions de parts sociales et accepter Monsieur Luc Montoy et Mademoiselle Pascale Montoy comme nouveaux associés.

VII. - Ensuite, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix, ils prennent la résolution suivante:

*Résolution unique*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les cessions de parts sociales qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million de francs (frs. 1.000.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de dix mille francs (frs. 10.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. - par Monsieur Pierre Montoy, transporteur, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue des Artisans, dix parts sociales . . . . .	10
2. - par Madame Françoise Arens, sans état particulier, épouse de Monsieur Pierre Montoy, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue des Artisans, dix parts sociales . . . . .	10
3. - par Monsieur Luc Montoy, employé privé, demeurant à L-7214 Bérelange, 59, rue de Bridel, quarante parts sociales . . . . .	40
4. - par Mademoiselle Pascale Montoy, employée privée, demeurant à L-8140 Bridel, 71, route de Luxembourg, quarante parts sociales . . . . .	40
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.

VIII. - Monsieur Pierre Montoy, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir, au nom de la société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.

IX. - Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs (frs. 95.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

X. - Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants dans une langue connue d'eux, agissants ès dites qualités, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: P. Montoy, F. Arens, L. Montoy, P. Montoy, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 124S, fol. 35, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 juin 2000.

T. Metzler.

(30967/222/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**INTERROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 27.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 juin 2000.

T. Metzler.

(30968/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**INFANTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.649.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 537, fol. 55, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2000.

Signature.

(30960/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**JACO PLUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

*Assemblée générale extraordinaire*

En date du 16 mai 2000, l'assemblée générale a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société JACO PLUS S.A. à l'adresse suivante: 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

	Pour accord	
J. Nolevaux	M.C. Franssen	E. Franssen
<i>Administrateur-délégué</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Diekirch, le 5 juin 2000, vol. 265, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(30970/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**INSTITUT ROSENFELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 20, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 68.501.

Le bilan établi au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

*Pour INSTITUT ROSENFELD, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE JURIFISC S.A.

Signature

(30961/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**INTERNATIONAL GLOBAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 43.655.

Le règlement de gestion consolidé de INTERNATIONAL GLOBAL FUND au 17 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 64, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour dépôt sans publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juin 2000.

M. Berger  
Fondé de pouvoir

(30962/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**ICON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 66.588.

## EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 5 juin 2000 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé le report du résultat net.
2. L'assemblée a donné décharge aux administrateurs et a reconduit leur mandat pour une durée d'un an. Les administrateurs sont: M. Frédéric Fasel, M. Yves Martignier, M. Patrick Schott, M. Jean Pilloud, M. Pierre-Alain Eggly et Mme Ailbhe Jennings.
3. L'assemblée a reconduit le mandat du réviseur d'entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exercice 2000.  
Luxembourg, le 7 avril 2000.

Pour INTERNATIONAL GLOBAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30963/052/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.311.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 1<sup>er</sup> mars 2000*

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.
- Est nommée administrateur supplémentaire Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme  
INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A.

Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30965/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.311.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 3 avril 2000*

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est cooptée en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme  
INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A.

Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30966/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**INTERNATIONAL PAVILLION CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 26.634.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 février 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> novembre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 2.500.000,- est converti à EUR 61.973,38 puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 62.500,-, représenté par 2.500 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Suite à cette résolution, l'assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à soixante deux mille cents Euros (EUR 62.500,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

*Pour la société INTERNATIONAL PAVILLION CORPORATION S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30964/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**INVESTPLAN LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 29.663.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

*SANNE & Cie, S.à r.l.*

Signature

(30969/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**JOSY WELTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 8-10, rue du Génistre.  
R. C. Luxembourg B 29.641.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

*Pour JOSY WELTER, S.à r.l.*

*FIDUCIAIRE DES P.M.E.*

Signature

(30971/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**LANIMULLION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.984.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 9 avril 1999*

- Les mandats d'administrateur de Madame Yolande Johans, employée privée, L-Reckange-sur-Mess et de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald et Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

- Le mandat du commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

LANIMULLION S.A.

Signataire	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30980/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**JUSTINIANO HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.731.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 61, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour JUSTINIANO HOLDING, Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(30972/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**J.V.P.H. S.A., JOINT VENTURE PARTNERSHIP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.340.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 30, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 mai 2000*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2000.

Signature.

(30973/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**KEREDA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 39.344.

EXTRACT

The annual general meeting of shareholders held at the registered office on 12 May 2000 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the financial statements for the year ended 31 December 1999.
2. The meeting approved that a final nil dividend be declared in relation to the year ended 31 December 1999.
3. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the board of directors and the «commissaire aux comptes» with respect to the year ended 31 December 1999.
4. The meeting elected Mr Christopher Wilcockson and re-elected Mr Hans Hensen and COMPASS SERVICES LIMITED as directors of the board for a period of one year ending at the annual general meeting of 2001.
5. The meeting re-elected MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. as «commissaire aux comptes» for a period of one year ending at the annual general meeting of 2001.

For KEREDA S.A.

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 537, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30974/091/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**LASY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-Bertrange, 9, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 62.258.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

Pour LASY S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(30981/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**KLINENGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 64.836.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

(30975/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**KYM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.753.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

*Pour KYM, S.à r.l.*

P. Want                      N. Grigoli  
Gérant                        Gérante

(30976/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**KYM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.753.

Le bilan au 13 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

*Pour KYM, S.à r.l.*

P. Want                      N. Grigoli  
Gérant                        Gérante

(30977/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**LA MONDIALE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 51.865.

**EXTRAIT**

Il ressort des résolutions du conseil d'administration du 4 février 2000 que LA MONDIALE FONDS D'EPARGNE RETRAITE, représentée par Patrice Bonin, est nommée président du conseil d'administration, en remplacement de LA MONDIALE ACCIDENTS, représentée par Patrick Peugeot, président démissionnaire.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 537, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30978/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**LINORCA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 16.165.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 13 octobre 1999*

- Est nommée administrateur supplémentaire Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant au 22, C. Aisdall, L-8480 Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme  
LINORCA S.A.

Signataire                      Signature  
Administrateur                Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30992/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

33835

**LECHEF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 37.678.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 11 octobre 1999*

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

- Est nommée administrateur supplémentaire Mademoiselle Carole Caspari, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme  
LECHEF S.A.

Signataire                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30983/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**LECHEF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 37.678.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 3 avril 2000*

- Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg est cooptée en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Yolande Johans, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme  
LECHEF S.A.

Signataire                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30984/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**LA RELATIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 58.256.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> décembre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de FRF 1.505.000,- est converti à EUR 229.435,77, puis augmenté par prélèvement sur la réserve libre pour le porter à EUR 231.000,- représenté par 7.000 actions d'une valeur nominale de EUR 33,- chacune. Suite à cette résolution, l'assemblée a constaté que seul l'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent trente et un mille Euros (EUR 231.000,-), représenté par sept mille actions (7.000) de trente-trois Euros chacune (EUR 33,-).»

Pour la société LA RELATIERE S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30979/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**LIFE & MORE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
H. R. Luxemburg B 59.455.

—  
Herr R. Stranen tritt seinen Rücktritt als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung an.

R. Stranen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(30989/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

---

**LIFE & MORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
H. R. Luxembourg B 59.455.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 8 mai 2000, enregistrée à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 61, case 8, que

- la démission de Monsieur Rudy Stranen en tant qu'administrateur de la société est acceptée;
  - la nomination de Monsieur Dominique Delaby comme nouvel administrateur de la société est acceptée.
- Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30990/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**LTH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 62.213.

Les bilans aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 56, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

SANNE & Cie, S.à r.l.  
Signature

(30996/521/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2000.

**INSTITUTIONAL DEDICATED ADVISORY FUND, Fonds Commun de Placement.**

Par la présente, les porteurs de parts sont informés que certaines modifications ont été apportées au Prospectus actuel de INSTITUTIONAL DEDICATED ADVISORY FUND (ci-après le «Fonds») daté de juillet 1999.

En outre, les porteurs de parts sont informés que le Règlement de Gestion du Fonds actuellement en vigueur daté de mai 1999 a été modifié; le procès-verbal de modification sera publié au Mémorial le 23 octobre 2000.

Les principales modifications apportées au Prospectus sont les suivantes:

1. La dénomination du Fonds sera changée en IDEA FUND.
2. La dénomination de la Société de Gestion a été changée en Société de Gestion du Fonds Commun de Placement IDEA FUND S.A.
3. Les compartiments suivants n'ayant jamais été ouverts à la souscription, le conseil d'administration de la Société de Gestion a décidé de supprimer dans le Prospectus les dispositions y relatives: IDEA - BALANCED - DIVERSIFIED RISK, IDEA - EMERGING COUNTRIES BONDS, IDEA - INTERNATIONAL BONDS, IDEA - JANUARY CAPITAL et IDEA - JULY CAPITAL.
4. La Société de Gestion a décidé en date du 22 septembre 2000 que les compartiments IDEA - DIVERSIFIED RESERVE, IDEA - BALANCED - LOW RISK et IDEA - BALANCED MEDIUM RISK seront liquidés (en conformité avec les dispositions de l'article 18 du Règlement de Gestion) avec effet au 2 octobre 2000 étant donné que les actifs nets de ces compartiments sont tombés en dessous de EUR 10.000,-. Par conséquent, aucune demande de souscription, ni aucune demande de conversion de parts d'autres compartiments vers ces trois compartiments, ne seront acceptées à partir du 22 septembre 2000; en outre, la Société de Gestion ne procédera plus à l'émission de parts dans aucun de ces trois compartiments à partir du 22 septembre 2000.
5. La dénomination du compartiment IDEA - USD RESERVE sera changée en IDEA - LIQUIDITY USD. La politique d'investissement de ce compartiment a en outre été légèrement modifiée; la devise de référence sera dorénavant libellée en euro. La commission de gestion de ce compartiment a été augmentée de 0,2 % à 0,4% par an de la moyenne des avoirs nets du compartiment. Le Prospectus révisé, daté du mois d'octobre 2000, reflétant ce changement sera disponible au siège social de la Société de Gestion.
6. La dénomination du compartiment IDEA - EURO RESERVE sera changée en IDEA - LIQUIDITY EUR. La politique d'investissement de ce compartiment a en outre été légèrement modifiée. La commission de gestion de ce compartiment a été augmentée de 0,2 % à 0,4% par an de la moyenne des avoirs nets du compartiment. Le Prospectus révisé, daté du mois d'octobre 2000, reflétant ce changement sera disponible au siège social de la Société de Gestion.
7. La dénomination du compartiment IDEA - EURO MEDIUM TERM BONDS sera changée en IDEA - MEDIUM TERM BOND EUR. La politique d'investissement de ce compartiment a en outre été légèrement modifiée; la commission de gestion de ce compartiment a été augmentée de 0,4 % à 0,6 % par an de la moyenne des avoirs nets du compartiment. Le Prospectus révisé, daté du mois d'octobre 2000, reflétant ce changement sera disponible au siège social de la Société de Gestion.
8. La dénomination du compartiment IDEA - EURO LONG TERM BONDS sera changée en IDEA - LONG TERM BOND EUR. La politique d'investissement de ce compartiment a en outre été légèrement modifiée; la commission de gestion de ce compartiment a été augmentée de 0,4% à 0,6% par an de la moyenne des avoirs nets du compartiment. Le Prospectus révisé, daté du mois d'octobre 2000, reflétant ce changement sera disponible au siège social de la Société de Gestion.

9. La dénomination du compartiment IDEA - DOLLAR AREA BONDS sera changée en IDEA - BOND USD. La politique d'investissement de ce compartiment a en outre été légèrement modifiée; la devise de référence sera dorénavant libellée en euro. La commission de gestion de ce compartiment a été augmentée de 0,4 % à 0,6 % par an de la moyenne des avoirs nets du compartiment. Le Prospectus révisé, daté du mois d'octobre 2000, reflétant ce changement sera disponible au siège social de la Société de Gestion.

10. La dénomination du compartiment IDEA - EQUITIES EURO-ZONE sera changée en IDEA - EQUITY EURO-ZONE. La politique d'investissement de ce compartiment a en outre été légèrement modifiée; la commission de gestion de ce compartiment a été augmentée de 0,75 % à 0,8 % par an de la moyenne des avoirs nets du compartiment. Le Prospectus révisé, daté du mois d'octobre 2000, reflétant ce changement sera disponible au siège social de la Société de Gestion.

11. La dénomination du compartiment IDEA - EQUITIES EUROPE sera changée en IDEA - EQUITY EUROPE. La politique d'investissement de ce compartiment a en outre été légèrement modifiée; la commission de gestion de ce compartiment a été augmentée de 0,75 % à 0,8 % par an de la moyenne des avoirs nets du compartiment. Le Prospectus révisé, daté du mois d'octobre 2000, reflétant ce changement sera disponible au siège social de la Société de Gestion.

12. La dénomination du compartiment IDEA - EQUITIES ITALY sera changée en IDEA - EQUITY ITALY. La politique d'investissement de ce compartiment a en outre été légèrement modifiée; la commission de gestion de ce compartiment a été augmentée de 0,75 % à 0,8 % par an de la moyenne des avoirs nets du compartiment. Le Prospectus révisé daté du mois d'octobre 2000 reflétant ce changement sera disponible au siège social de la Société de Gestion.

13. La dénomination du compartiment IDEA - EQUITIES USA sera changée en IDEA - EQUITY USA BLUE CHIP. La politique d'investissement de ce compartiment a en outre été légèrement modifiée; la devise de référence sera dorénavant libellée en euro. La commission de gestion de ce compartiment a été augmentée de 0,75 % à 1 % par an de la moyenne des avoirs nets du compartiment. Le Prospectus révisé, daté du mois d'octobre 2000, reflétant ce changement sera disponible au siège social de la Société de Gestion.

14. La dénomination du compartiment IDEA - EQUITIES EUROPE SMALL CAP sera changée en IDEA - EQUITY USA SMALL CAP. La politique d'investissement de ce compartiment a en outre été légèrement modifiée. Le Prospectus révisé daté du mois d'octobre 2000 reflétant ce changement sera disponible au siège social de la Société de Gestion.

15. La dénomination du compartiment IDEA - EQUITIES FAR EAST sera changée en IDEA - EQUITY EMERGING MARKETS FAR EAST. La politique d'investissement de ce compartiment a en outre été légèrement modifiée; la devise de référence sera dorénavant libellée en euro. Le Prospectus révisé, daté du mois d'octobre 2000, reflétant ce changement sera disponible au siège social de la Société de Gestion.

16. La dénomination du compartiment IDEA - EQUITIES EASTERN EUROPE sera changée en IDEA - EQUITY EMERGING MARKETS EASTERN EUROPE. La politique d'investissement de ce compartiment a en outre été légèrement modifiée. Le Prospectus révisé, daté du mois d'octobre 2000, reflétant ce changement sera disponible au siège social de la Société de Gestion.

17. La dénomination du compartiment IDEA - EQUITIES LATIN AMERICA sera changée en IDEA - EQUITY EMERGING MARKETS LATIN AMERICA. La politique d'investissement de ce compartiment a en outre été légèrement modifiée; la devise de référence sera dorénavant libellée en Euro. Le Prospectus révisé daté du mois d'octobre 2000 reflétant ce changement sera disponible au siège social de la Société de Gestion.

18. Les compartiments énumérés ci-après ont été nouvellement créés:

- IDEA - LIQUIDITY JPY
- IDEA - BOND EUR
- IDEA - BOND JPY
- IDEA - HIGH YIELD BOND EUR
- IDEA - HIGH YIELD BOND USD
- IDEA - EQUITY EURO NEW MARKETS
- IDEA - EQUITY BELGIUM
- IDEA - EQUITY CANADA
- IDEA - EQUITY FRANCE
- IDEA - EQUITY GERMANY
- IDEA - EQUITY JAPAN
- IDEA - EQUITY LUXEMBOURG
- IDEA - EQUITY SCANDINAVIA
- IDEA - EQUITY SPAIN
- IDEA - EQUITY SWITZERLAND
- IDEA - EQUITY UK
- IDEA - EQUITY USA TECHNOLOGY.

Les politiques d'investissement de ces compartiments sont décrites dans le Prospectus révisé daté du mois d'octobre 2000 qui sera disponible au siège social de la Société de Gestion.

19. La Société de Gestion a nommé en tant que distributeur du Fonds IMI BANK (LUX) S.A. dont les fonctions sont décrites dans le Prospectus révisé, daté du mois d'octobre 2000.

20. La commission de «overperformance» due à la Société de Gestion a été supprimée.

21. Le conseil d'administration de la Société de Gestion est composé depuis l'assemblée générale annuelle tenue au mois de mars 2000 de Messieurs Gian Franco Mattei, Roberto Bossi, Pasquale Casale et Andrea Cordiner.

22. Dorénavant, les souscriptions, conversions et rachats pourront se faire via Internet tel que décrit dans le Prospectus révisé, daté du mois d'octobre 2000, qui sera disponible au siège social de la Société de Gestion,

23. Afin de déterminer le nombre de parts revenant à un souscripteur ou à un porteur de parts, la Société de Gestion prendra en compte la Valeur Nette d'Inventaire par part du compartiment concerné calculée le jour ouvrable suivant la date de réception de l'ordre de souscription, de conversion ou de rachat.

24. Le prix d'émission et le prix de rachat devront dorénavant être versés endéans le quatrième jour ouvrable suivant la date de réception de l'ordre de souscription ou de rachat.

Les modifications énumérées sous les points 5 à 17 entreront en vigueur le 30 octobre 2000, soit un mois après la publication de cet avis.

Luxembourg, le 28 septembre 2000.

SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN  
DE PLACEMENT IDEA FUND S.A.  
(anc. SOCIETE DE GESTION DU FONDS  
COMMUN DE PLACEMENT

I (04102/250/120)

INSTITUTIONAL DEDICATED ADVISORY FUND S.A)

---

**BGA WOOD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 56.755.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *17 octobre 2000* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers.

I (03900/534/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUXOL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 41.277.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *16 octobre 2000* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (03904/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MELFLEUR INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Aktien-Holdinggesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 57.485.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am *17. Oktober 2000* um 14.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1999
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen

5. Ermächtigung an den Verwaltungsrat, im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, die notwendigen Formalitäten zur Umwandlung des gezeichneten Kapitals und des genehmigten Kapitals in EURO vorzunehmen, das gezeichnete und das genehmigte Kapital zu erhöhen, den Nominalwert der Aktien anzupassen oder abzuschaffen und die Satzungen dementsprechend anzupassen
6. Verschiedenes.

I (03905/534/21)

Der Verwaltungsrat.

**AMBOISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.963.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 18 octobre 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04029/029/20)

Le Conseil d'administration.

**MAG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 71.472.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 18 octobre 2000 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (04030/029/19)

Le Conseil d'administration.

**EXATIS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 35.428.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer les Actionnaires par le présent avis,  
à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 16 octobre 2000 à 10.00 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises.
2. Approbation des Bilan et Compte de pertes et profits au 30 juin 2000. Affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clos le 30 juin 2000.
4. Renouvellement du mandat de l'ensemble des administrateurs.
5. Nomination de Monsieur Arnaud Dubois en qualité d'administrateur.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 30 juin 2000 est à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

I (04107/755/26)

Le Conseil d'Administration.

**FARINA EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 31.647.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 17 octobre 2000 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société malgré la perte reportée.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04120/755/19)

Le Conseil d'Administration.

**LAKE INTERTRUST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable à Compartiments Multiples.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.991.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 18 octobre 2000 à 14.00 heures dans les bureaux de BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé le 30 juin 2000.
2. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice clôturé le 30 juin 2000 de la Société d'Investissement à Capital Variable LAKE INTERTRUST.
3. Affectation du résultat.
4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Enterprises pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 30 juin 2000.
5. Renouvellement de leur mandat aux Administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale de 2001.
6. Renouvellement de son mandat au Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale de 2001.
7. Divers.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social de la Société, en vue de participer à l'Assemblée au plus tard 3 jours francs avant la date de l'Assemblée, où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'Assemblée.

Les procurations sont à adresser au siège social de la Société avant le 16 octobre 2000 au plus tard.

I (04121/755/26)

Le Conseil d'Administration.